

Le Président National ;

DECISION N°002/LE PARTI/PN/GNK/25 DU 6 septembre 2025 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CABINET DU PRESIDENT NATIONAL DU PARTI POLITIQUE « LE PARTI », P, EN SIGLE.

Le Président National

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement en ses articles 6 et 8 ;

Vu la Loi n°04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques, spécialement en ses articles 10,17 et 18 ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°25/CAB/VPM/MININTERSEDECAC/SLBJ/035/2025 du 20 juin 2025 portant enregistrement du parti politique dénommé LE PARTI, « P » en sigle ;

Vu les statuts du parti politique LE PARTI, « P » en sigle, spécialement en leur article 30 ;

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Constitutive des membres fondateurs du 17 janvier 2025 portant désignation du Président National du parti politique LE PARTI, « P » en sigle ;

Vu la Décision n°001/LE PARTI/P.N./GNK/25 du 6 juillet 2025 portant nomination d'un Directeur de Cabinet du Président National du parti politique dénommé « LE PARTI », P, en sigle ;

Attendu qu'il y a nécessité de doter le Cabinet du Président National du Parti des animateurs à même d'assurer la gestion de ce dernier ;

Sur proposition du Directeur de Cabinet ;

Considérant l'urgence et la nécessité ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Est nommé Directeur de Cabinet Adjoint du Cabinet du Président National du parti politique LE PARTI, P en sigle, **Monsieur YANGU YANGU Viron** ;

Article 2.

Est nommé Conseiller Principal en charge des questions Administratives et Financières, **Monsieur IKUKU MFIRI Christian** ;

Article 3

Sont nommés Conseillers, aux fonctions spécifiées, en regard de leurs noms, post-noms et prénoms, les personnes ci-après :

1. Conseillère en charge des questions économiques : **Madame MATYABO MBAKA Marie-Ange** ;
2. Conseiller en charge des questions juridiques : **Monsieur TUBENGE WA TUBENGE Chadrack** ;
3. Conseiller en charge des questions Sociales et Sanitaires : **Monsieur DIKU KAHOZI Archange** ;
4. Conseiller en charge des questions politiques : **Monsieur ITOKO IYOLO Steve** ;
5. Conseillère en charge de la cartographie et implantation du parti : **Madame KABEMBA NKANGA Brudjette**.

Article 4

Sont nommés, aux fonctions spécifiées, en regard de leurs noms, post-noms et prénoms, les personnes ci-après :

1. Assistant Principal du Président National : **Monsieur MUANDA BONGILY Carlos** ;
2. Secrétaire Particulière du Président National : **Madame MUNDYO TALIMONA Benedicte** ;
3. Chargé des missions : **Monsieur LONGANYOY SHONGU Pascal** ;
4. Chargée de Communication : **Madame KASI KABENGI Diolene Casey** ;
5. Chargée d'études des questions sociales : **Madame NZINGA MAMBUKU Lena** ;
6. Chargé d'études à la cartographie, implantation et mobilisation du parti : **Monsieur BANZA MAMPUYA Trésor** ;
7. Attachée de presse : **Madame NDABUKEY KOPI Jolie** ;
8. Chargée de protocole : **Madame BAYONGWA Olive** ;
9. Préposé à la daguerréotypie et au cadrage de prise des vues : **Monsieur BINDANDA MWANZITA Arnold** ;
10. Chargé de sécurité : **Monsieur NDOMBASI PULULU Fiston** ;
11. Rapproché : **Monsieur NGWAYI SIMON dieu merci**.

Article 5 :

Le Directeur de Cabinet du Président National est chargé de l'exécution de la présente décision qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 6 septembre 2025



NGONGO KAYUMBA Giresse

Président National

Pour la copie conforme certifiée à l'originale ;

Monsieur MUKINGU WENGE Christian

Directeur de Cabinet